

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 septembre 2018

Pour le conseil communal :

Sont présents:

M. le Bourgmestre: DELVAUX Luc, Président;
M. et Mmes les échevins : LEERSCHOOL Philippe, DEFGNEE-DUBOIS Anne,
VANGOSSUM Angélique, MORAY Christian, UMMELS Pascale;
M. et Mmes les membres du conseil : LAMBINON Denis, ROUXHET Olivier,
MALHERBE Laure, WILDÉRIANE Noëlle, DEFAYS Philippe, FRANKINET
Pierre, COLLIENNE Alain, DOUTRELOUP Sébastien, DAVID Pierre, VOUE
Lucie, SCHYNS Frédéric, MOTTARD Frédéric, DELHAXHE Eric,
HEMMERLIN Laetitia, REMACLE Nadège, NIZET Justine;
M. le Président du Conseil de l'action sociale: RADOUX Emmanuel;
Mme le Directeur général : JANS France.

Était absent et excusé :

NANDRIN Victor.

Pour le conseil de l'action sociale

Sont présents:

Monsieur RADOUX Emmanuel, Président du Conseil de l'action sociale,
Mesdames, Messieurs : LAVIS Valérie, GRIGNARD Françoise,
DELISTRIE Frédéric, GASPARD André, JORS Cristina, Conseillers;
Mme le Directeur Général du CPAS, LOGNOUL Stéphanie.

Étaient absents et excusés :

Sophie DARIMONT, Muriel GEORGES et Pierre LAHAYE.

SÉANCE PUBLIQUE

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 19 heures 00.

1. Rapport relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités - Présentation

M. le Président du Conseil de l'action social présente le rapport :

Les grades communs à la Commune et au C.P.A.S. sont :

- ouvrier (à l'IDESS, un ouvrier SINE, deux chauffeurs taxi-social SINE et deux chauffeurs taxi-social APE à prestations complètes, fonction 8459) ;

- ouvrier qualifié (au CPAS, un ouvrier à prestations complètes pour le service des I.L.A. et la livraison des repas à domicile, fonctions 837 et 8443) ;
 - employé d'administration (au CPAS, trois employées d'administration – deux à la fonction 104 (1 ETP et 0,80 ETP) et une à la fonction 8459 (0,5 ETP) qui a été transférée du personnel communal vers l'épicerie reprise dans l'agrément IDESS) ;
 - assistant social
- pour l'administration communale :
 - **une** assistante sociale à prestations complètes chargée de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées dont elle gère les deux commissions (fonction 832) ainsi que du service « Le Relais » qui traite les violences intrafamiliales ;
 - **deux** assistantes sociales (1,5 ETP) chargées de l'accompagnement des personnes résidant dans les campings et les parcs résidentiels dans le cadre du plan « Habitat permanent » (fonction 930).
 - pour le CPAS :
 - **cinq** assistants sociaux chargés du service social général (3,5 ETP – fonction 831) ;
 - **une** assistante sociale chargée du service de médiation de dettes (1 ETP – fonction 8013 et 8015) ;
 - **deux** assistantes sociales chargées des ILA (1,6 ETP – fonction 837) ;
 - **deux** assistants sociaux pour le service d'insertion socioprofessionnelle (1,5 ETP - fonction 8451) ;
 - **deux** assistantes sociales « tuteur énergie » (1 ETP – fonction 8015) ;
 - **trois** éducateurs gradués dont un pour encadrer une équipe de travailleurs dans le cadre de l'insertion professionnelle (article 60§7 ou stage de dynamisation) et du service IDESS, un second entièrement affecté à l'encadrement des articles 60§7 de l'IDESS et un troisième pour la coordination du Service d'Insertion Sociale (2,8 ETP – fonctions 8451, 8459 et 846) ;
 - **une** assistante sociale affectée au Service d'Insertion Sociale (0,30 ETP – fonction 846) ;
 - **une** assistante sociale « coordinatrice IDESS » (1/2 ETP – fonction 8459).

Le centre compte **12** assistants sociaux pour 9,9 ETP, certains d'entre eux travaillant à différentes fonctions.

Depuis le 1er janvier 2015, le centre a un chef de bureau spécifique travailleur social de niveau A qui a été recruté en interne via une procédure de promotion.

Les assistants sociaux de la commune et du centre collaborent sur différents projets comme le maintien à domicile des personnes âgées.

Depuis le 1er janvier 2016, la commune est opérateur pour compléter et assurer le suivi des dossiers de demande d'allocations d'installation dans le cadre du plan HP. Concrètement, les avances sont octroyées par la commune ; ce qui relève d'une certaine logique puisque le travail de terrain avec les bénéficiaires de cette mesure est effectué par l'assistante sociale de la commune en charge du plan HP.

Il n'y a donc ni doubles emplois ni chevauchements d'activités, les assistants sociaux communaux ayant été engagés pour des missions spécifiques qui complètent celles des assistants sociaux du CPAS.

Le service de transport social anciennement géré par la commune a été intégré au niveau de l'IDESS et les 3 chauffeurs (2 ETP (APE) et 1 ETP (AWIPH)) ont été transférés vers le budget du CPAS depuis l'exercice 2016.

A cela, sont venus s'ajouter 2 chauffeurs taxi-social SINE.

La commune met à disposition du centre, une employée d'administration à mi-temps statutaire, pour assurer le secrétariat de l'IDESS.

En 2016, le centre a agrandi le service IDESS avec l'engagement d'un éducateur, d'un ouvrier SINE et d'un chauffeur taxi-social SINE.

Concernant le service administratif, dans le cadre de la cession de points APE à l'administration communale, celle-ci met toujours à disposition du centre une employée d'administration à temps plein pour traiter les dossiers de demande d'allocations de chauffage et assurer le secrétariat du service de livraison des repas à domicile.

Cette dernière est actuellement en interruption de carrière à raison d'un mi-temps.

Le centre a pris, à sa charge, le remplacement du second mi-temps depuis 1er janvier 2016.

De son côté, le centre met à la disposition de la commune un éducateur temps-plein statutaire.

*

* *

Depuis le 1er juillet 2012, la commune et le CPAS ont un Directeur financier commun.

Il travaille à raison d'1/4 temps pour le CPAS.

L'employée d'administration du CPAS affectée au service finances partage les bureaux de la comptabilité communale.

*

* *

Des économies sont réalisées par le fait que le C.P.A.S. est hébergé dans les locaux de l'administration communale, cette dernière supportant de ce fait tous les coûts de la téléphonie fixe, du chauffage, de l'expédition du courrier, de l'aménagement et de l'entretien des locaux.

La pratique de marchés publics communs entre la commune et le CPAS se développe davantage et est assumée par la cellule marchés publics de la commune dans le cadre d'une saine collaboration.

Dans le cadre du renouvellement de l'infrastructure informatique, la commune a engagé un informaticien commun pour les deux institutions.

Le service du personnel communal gère, la paie des agents du centre, en ce compris des travailleurs art. 60 § 7.

*

* *

Des synergies existent depuis longtemps. Ainsi :

- l'entretien des véhicules du C.P.A.S. et leurs réparations sont effectués dans l'atelier de mécanique communal, sauf pour le matériel roulant du CPAS qui fait toujours l'objet d'une garantie ;
- la commune met à disposition du C.P.A.S. des ouvriers ayant des qualifications spécifiques lorsque des travaux particuliers sont nécessaires dans les logements qu'il gère (électricien, ébéniste,...) et en parallèle les éducateurs affectés à l'IDESS et l'ouvrier du centre donnent également un coup de mains aux services communaux quand cela relève de leurs compétences ;
- la Bouticlerie des petits gérée par le PCS est hébergée au rez-de-chaussée du bâtiment sis rue du Centre, 56 dont le centre est propriétaire. Les frais liés à l'utilisation du bâtiment sont entièrement pris en charge par le CPAS. Toutefois, les bénéfices engendrés par la vente des vêtements et accessoires pour enfants couvrent en partie le déficit de l'épicerie solidaire qui est fréquentée uniquement par le public du centre ;
- le centre a acquis une partie du Proxy Delhaize de Louveigné qui devra servir d'espace communautaire dans le cadre des actions menées sur le thème du maintien à domicile. Toutefois, le centre a mis le bâtiment à disposition de la commune pendant les travaux de transformation de la crèche les Marmots ;
- il est également important de souligner le transfert de l'occupation des salles de la bibliothèque vers l'Arbre à Papy'on pour le Damier Sprimontois, le Whist Club de Sprimont, Enéo et le Patchwork ;
- la commune met à disposition du centre deux employées d'administration à mi-temps et le centre met à disposition de la commune un éducateur à temps-plein ;
- les services du personnel, des marchés publics et des finances sont « fusionnés ».

*

* *

Il ressort de ce qui précède qu'il n'y a pas d'économies d'échelles à réaliser et qu'il n'existe aucun double emploi ou chevauchement d'activités du centre public d'action sociale et de la commune.

Comme le démontre le présent rapport, les synergies existent là où elles sont possibles et on tendance à se développer davantage.

*

* *

Le présent rapport, proposé par le directeur général de la commune et le directeur général du C.P.A.S., est adopté en l'état par l'ensemble des membres présents, en séance du comité de concertation commune/CPAS réuni le 16 novembre 2017, auquel ont assisté M L. DELVAUX, Bourgmestre ; M P. LEERSCHOOL, Echevin des finances ; M M. RADOUX, Président du C.P.A.S. ; M F. DELISTRIE, membre du conseil de l'action sociale ; ~~Mme Sophie DARIMONT, membre du conseil de l'action sociale~~ ; Madame Anne-Françoise DELVILLE, Directeur général de la commune ff et Madame Stéphanie LOGNOUL, Directeur général du C.P.A.S..

2. **Rapport annuel d'un conseiller communal représentant la Commune au sein d'un conseil d'administration - sclr OURTHE AMBLEVE LOGEMENT - Présentation**

Le Conseil;

Vu l'article L6431-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, inséré par l'article 73 du Décret du 29.03.2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales :

"Art. L6431-1 § 1er. Le présent article est applicable aux A.S.B.L. communales et provinciales, régies autonomes, intercommunales, associations de projet et aux sociétés de logement.

§ 2. Le conseiller désigné par une commune ou une province pour la représenter au sein du conseil d'administration, ou à défaut, du principal organe de gestion, rédige annuellement un rapport écrit sur les activités de la structure et l'exercice de son mandat ainsi que de la manière dont il a pu développer et mettre à jour ses compétences.

Lorsque la commune ou la province dispose de plusieurs représentants dans le même organisme, ils peuvent rédiger un rapport commun.

Le ou les rapports visés à l'alinéa 1er sont soumis au conseil communal ou provincial. Ils sont présentés par leur auteur et débattus en séance publique du conseil ou d'une commission du conseil.

Le conseiller susvisé peut rédiger un rapport écrit au conseil à chaque fois qu'il le juge utile.

Le conseil communal ou provincial règle les modalités d'application du présent paragraphe dans son règlement d'ordre intérieur.

Pour les communes ou provinces dont aucun conseiller n'est désigné comme administrateur, le président du principal organe de gestion produit un rapport dans les mêmes conditions. Il est présenté, par ledit président ou son délégué, et débattu en séance publique du conseil ou d'une commission du conseil.(...)";

Considérant que Madame Laetitia HEMMERLIN, conseillère communale, a été désignée par le conseil communal pour représenter la Commune de Sprimont au sein du conseil d'administration de la sclr Ourthe Amblève Logement (OAL);

Considérant que Madame Laetitia HEMERLIN présente son rapport concernant sa fonction en tant qu'administratrice au sein de la sclr Ourthe Amblève Logement (OAL);

Prend connaissance

Du rapport annuel de Madame Laetitia HEMMERLIN, conseillère communale, désignée pour représenter la Commune de Sprimont au sein du conseil d'administration de la sclr Ourthe Amblève Logement (OAL).

3. Plan de Cohésion Sociale - Evaluation 2014 - 2017 - Information

Les conseillers prennent connaissance de l'évaluation 2014-2017 du Plan de Cohésion Sociale.

La Secrétaire

Le Bourgmestre